



Depart à l'étranger avec enfant suite à séparation

Par **cris91**, le **22/04/2011** à **10:06**

Bonjour,
séparée du père de mon fils ainé depuis plusieurs années(pas de mariage), je me suis mariée et eu avec mon mari un autre enfant
pour des raisons professionnelles, mon mari doit partir travailler à l'étranger et nous envisageons tous de partir, j'attends un nouvel enfant)
Mon fils voit son père un we sur 2, il a aussi l'autorité parentale, ce projet de départ est il possible d'un point de vue juridique? si le père de mon fils s'oppose au déoart, y a t il un recours?
ce départ étant prévu en Angleterre, nous prévoyons un retour régulier en France, notamment pour que mon fils puisse voir son père le plus régulièrement possible
merci de votre réponse

Par **mimi493**, le **22/04/2011** à **14:40**

Vous devez aviser le père, suffisamment à l'avance, du départ à l'étranger (et lui donner l'adresse dans le mois suivant l'installation). A lui de saisir le JAF pour modifier ses droits, voire demander la résidence exclusive.